

Procédure à suivre pour la location de la salle communautaire

1. Vérifier si la date demandée est bien disponible auprès du Service des loisirs et de la culture;
2. Nous envoyer votre demande par écrit expliquant vos besoins (s'il va y avoir de la musique, boissons alcoolisées, nombre de personnes);

NOTE : Pour la musique, il vous faut un permis de SOCAN (Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) que nous vous facturons. Pour servir de la boisson alcoolisée, il faut que vous fassiez une demande de « service » auprès de la RACJ (Régie de l'alcool et des courses et des jeux), et ce, au moins deux semaines avant votre activité. Il est important de faire signer le formulaire de demande de permis par madame Mimi Deblois, directrice du Service des loisirs et de la culture et l'envoyer à la Régie.

3. Une fois que la date a été établie, nous vous faisons parvenir par courriel une « Entente d'utilisation » pour la location de la salle communautaire afin que vous puissiez prendre connaissance des règles établies pour celle-ci ainsi que la facture;
4. Une fois que le tout est conforme, l'entente officielle doit être signée par les deux parties responsables, et ce, en deux (2) copies (le responsable de la location et Mimi Deblois, directrice du Service des loisirs et de la culture);
5. À la signature de celles-ci, nous vous demandons de bien vouloir payer la facture par chèque et ce, fait à l'ordre de la Ville de Louiseville avec mention « Location de la salle communautaire » (inscrire le numéro de la facture sur le chèque), et ce, au moins une semaine avant l'activité;
6. Afin de finaliser le dossier, nous vous invitons à prendre rendez-vous avec la secrétaire du service des loisirs aux heures de bureau du lundi au vendredi entre 9 h et 16 h ou faites parvenir l'entente signée avec le paiement dans une enveloppe et poster le tout à l'adresse mentionnée ci-dessous. Dès réception de la présente, nous vous expédierons une copie de l'entente signée par M^{me} Deblois ainsi qu'un reçu, par courriel;
7. À noter que nous n'avons pas d'employé de disponible après 17 h, ni les fins de semaine, donc vous devez venir chercher les clés de la salle communautaire à nos bureaux situés au 360, avenue du Parc, et ce, aux heures d'ouverture du lundi au vendredi entre 9 h et 16 h. Il est préférable d'appeler avant. Nous exigeons un dépôt de 20 \$ pour les clés, qui vous seront remises dès le retour de celles-ci.

Pour plus d'informations sur la location de la salle communautaire, contactez le Service des loisirs et de la culture au 819 228-9437 poste 2161.